









Toxicité pour la reproduction : Non classé  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

<b>Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.</b>	
NOAEL (oral, rat)	> 1000 mg/kg de poids corporel OECD
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
<b>ARDECA MATIC-PRO DSG</b>	
Viscosité, cinématique	38 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound</b>	
CL50 poisson 1	1,5 mg/l OECD203 - Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	0,09 mg/l OECD 202 - EL50
EC50 72h algae 1	0,31 mg/l 67/548/EEG Annex V,C3
NOEC (chronique)	0,14 (0,01 - 0,1) mg/l Daphnia
<b>N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine</b>	
CL50 poisson 1	690 mg/l @96h OECD 203 - Cyprinodon variegatus
<b>4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl</b>	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l 96h Cyprinodon variegatus - OECD 203
CL50 poissons 2	> 100 mg/l 96h Oryzias latipes - OECD 203
CE50 Daphnie 1	9,5 mg/l OECD 202
CE50 autres organismes aquatiques 1	> mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201
<b>Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.</b>	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l OECD 203
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l OECD 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>ARDECA MATIC-PRO DSG</b>	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.
<b>Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound</b>	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	52,9 % @60d - OECD 301B - 10mg/l
<b>N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
<b>4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl</b>	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	11 - 14 % OECD 301
<b>Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.
<b>N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine</b>	
Log Pow	> 6
<b>4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound</b>	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

<b>N,N-bis(2-hydroxyethyl)-3-((C16-18) alkoxy)-1-propanamine</b>	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
<b>4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl</b>	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable  
 N° ONU (IMDG) : Non applicable  
 N° ONU (IATA) : Non applicable  
 N° ONU (ADN) : Non applicable  
 N° ONU (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
 Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
 Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
 Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
 Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) Groupe : Non applicable  
 d'emballage (IMDG) Groupe : Non applicable  
 d'emballage (IATA) Groupe : Non applicable  
 d'emballage (ADN) Groupe : Non applicable  
 d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
 Polluant marin : Non  
 Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

##### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

##### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

##### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

##### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

###### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.,Kérosène : distillats légers, hydrotraités,Huile de base : distillats napténiques légers, hydrotraités,Huile de base - non spécifié,Huile de base - non spécifié are listed

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.,Kérosène : distillats légers, hydrotraités,Huile de base : distillats napténiques légers, hydrotraités,Huile de base - non spécifié,Huile de base - non spécifié are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: None of the components are listed

###### Danemark

Recommandations réglementation danoise

: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Abréviations et acronymes:

	ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	TWA: Time Weighted Average
	TLV: Threshold Limit Value
	ASTM: American Society for Testing and Materials
	ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
	RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
	ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
	IMDG: International Maritime Dangerous Goods
	ICAO: International Civil Aviation Organization
	IATA: International Air Transport Association
	STEL: Short Term Exposure Limit
	LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
	ATE: acute toxicity estimate
	LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
	EC50: concentration producing 50% effect

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit